



Photo prise à l'Insu d'une collègue de travail

Par **Bouba01**, le **05/10/2019** à **09:21**

Bonjour,

Je travaille sur Lyon. Mardi dernier, mon chef d'agence et moi-même, sommes montés au siège social à Paris pour une réunion. Pendant une pose, j'ai pris en photo une de mes collègues de Paris, sans lui demander l'autorisation, pour montrer à ma femme à quel point elles se ressemblent toutes les 2. Un collègue de Paris m'a vu prendre cette photo. Aujourd'hui je me retrouve avec une mise à pied à titre conservatoire, un RDV pouvant aller jusqu'au licenciement. Qu'est-ce que je risque ?

Merci.

Par **P.M.**, le **08/10/2019** à **16:22**

Bonjour,

Avec une mise à pied à titre conservatoire, c'est que l'employeur envisage un licenciement pour faute grave...

La convocation à l'entretien préalable doit mentionner si vous ne pouvez vous faire assister que par un autre Membre du Personnel ou éventuellement par un Conseiller du Salarié mais uniquement en cas d'absence de Représentant du Personnel dans l'entreprise...